

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 17 (1946)

Heft: 6

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Paraissant 8 à 12 fois par an

Président de l'A. D. I. J.: M. F. REUSSER, Moutier Tél. 9 40 07	Secrétaire de l'A. D. I. J. et Administr. du Bulletin: M. R. STEINER, Delémont Tél. 2 45 83	Caissier de l'A. D. I. J.: M. H. FARRON, Delémont Tél. 2 16 57
--	---	---

Compte de chèques postaux : IVa 2086, Delémont. — **Abonnement annuel**: fr. 5.—, **le numéro**: 75 ct. — **Publicité**: S'adresser au Secrétariat de l'A. D. I. J. à Delémont.

Editeur: Imprimerie du « Démocrate » S. A., Delémont.

Pour toute reproduction de textes, indiquer la source.

Quelques aspects de la réorganisation des chemins de fer du Jura

Conférence donnée à Tramelan, le 27 avril 1946

devant l'assemblée générale de l'A. D. I. J.

Messieurs,

Il est superflu d'évoquer devant cette assemblée le passé et les avatars des chemins de fer régionaux du Jura avant la fusion qui les réunit en une seule entreprise, mais il est bon cependant de faire le point, afin de situer la nouvelle entreprise et de vous la faire entrevoir sous son angle financier et technique. A vrai dire, aucune des compagnies anciennes n'a un passé qui puisse la faire classer parmi les entreprises de transport public rentables, et si c'est un lieu commun d'affirmer que de telles entreprises se justifient plus par les services inestimables qu'elles rendent au pays que par leur rentabilité, il n'en reste pas moins qu'il faut préciser ce qu'on entend par rentable lorsqu'on parle d'une entreprise de chemin de fer. Il existe une différence sensible entre ce qu'on appelle les excédents des dépenses d'exploitation, qui résultent de la différence entre les dépenses d'exploitation et les recettes, et les déficits du compte de profits et pertes qui tiennent compte des amortissements de dettes, versements à des fonds divers tels que fonds de renouvellement, fonds de compensation, service des dettes et amortissements, etc. Contrairement à ce qu'on serait tenté de croire, la plupart des chemins de fer suisses, sinon la totalité, bouclent avec des excédents de recettes qui varient généralement entre le 35 et le 25 % des dépenses qui ont été occasionnées par l'exploitation.